



PACTE DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

29 novembre 2018



L'Economie Sociale et Solidaire est un atout pour faire réussir notre pays. Elle est inspirante pour les générations à venir.

Demain, nous établirons un « Social BusinESS Act » qui rassemblera l'ensemble des mesures d'ordre fiscal, réglementaire et législatif permettant d'accélérer la performance économique, l'impact social et environnemental des entreprises de l'ESS, quel que soit leur statut.

Programme présidentiel d'**Emmanuel Macron**



L'Économie Sociale et Solidaire est en train de gagner le combat des valeurs : celle d'une société plus juste, durable et solidaire, et d'une économie qui concilie performance économique et intérêt général.

Elle est un puissant levier pour rendre plus efficiente notre approche des défis sociaux, sociétaux et environnementaux présents et à venir, car les entreprises de l'ESS expérimentent, innovent, trouvent des solutions là où nos politiques publiques butent parfois. Elles ont toujours été pionnières face à des enjeux sociétaux tels que le chômage, le décrochage scolaire ou le gaspillage alimentaire, et elle innove en permanence pour défricher et construire de nouvelles réponses. Elles sont les fers de lance de ce nouveau modèle de société où chacun contribue à l'intérêt général.

François de Rugy
Ministre d'État
Ministre de la Transition écologique et solidaire



Le moment est venu de révéler et d'accélérer le potentiel de transformation sociale et écologique de l'Économie Sociale et Solidaire.

Face à nos défis sociaux, l'Économie Sociale et Solidaire apporte des réponses concrètes, innovantes, agiles et efficaces. Elle incarne cette « politique du dernier kilomètre » qui parvient à trouver des solutions sur mesure pour les personnes et les territoires. Elle est déterminante pour contribuer à construire un nouveau modèle de croissance économique plus respectueux sur le plan social et écologique.

Avec le Pacte de croissance, la France se dote pour la première fois d'une stratégie globale de développement de l'économie sociale et solidaire, qui n'est plus une économie alternative mais un pilier de l'économie de demain.

Christophe Itier
*Haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire
et à l'innovation sociale*

Pourquoi ce Pacte de croissance ?

L'Économie Sociale et Solidaire fait émerger des solutions innovantes et concrètes pour répondre aux défis et enjeux sociaux majeurs de notre société.

Forte de 200 000 entreprises, de 2,3 millions de salariés et représentant 10% du PIB en France, **son potentiel de développement est considérable pour aider notre société à se transformer et porter un modèle de développement plus durable et plus humain.**

Pourtant, elle rencontre encore de nombreuses difficultés dans son développement, faute de leviers d'actions suffisamment ambitieux, de visibilité de son environnement et de reconnaissance suffisante.

Quatre ans après la loi du 31 juillet 2014 qui a permis de fixer le cadre législatif de l'ESS, **le secteur doit franchir une nouvelle étape pour changer d'échelle au niveau micro comme macroéconomique et révéler son potentiel.**

Les objectifs

- **Les entreprises de l'ESS doivent bénéficier d'une meilleure visibilité et stabilité de leur environnement** pour révéler leur potentiel de transformation
- **Les entreprises de l'ESS doivent pouvoir trouver de nouveaux leviers de développement et de croissance pour consolider leurs modèles économiques**, développer l'innovation sociale, élaborer de nouvelles alliances et développer l'investissement à impact social
- **L'ESS doit être mieux reconnue et plus influente pour pouvoir pleinement irriguer les politiques publiques** et les rendre plus efficaces et innovantes. L'effet « pollinisateur » de l'ESS sur l'économie aidera à la rendre plus vertueuse sur le plan social et écologique

La méthode

Dès septembre 2017, le Haut-Commissaire a réuni le Conseil Supérieur de l'ESS composé de 72 membres représentant toutes les familles de l'ESS.

Dans ce cadre, les différentes Commissions du CSESS ont pu formuler des propositions.

Dans le même temps, de nombreux acteurs ont été sollicités et rencontrés (administrations, think-tank, têtes de réseaux, fédérations, mouvements, entrepreneurs, investisseurs...) et ont transmis de nombreuses contributions dans des domaines aussi variés que la fiscalité, la commande publique, l'Europe, la formation, l'emploi...

En parallèle, plus de 200 acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale se sont mobilisés pour définir le contenu de l'initiative *Le French Impact*.

Fondé sur la vision et les engagements du programme présidentiel et enrichi de ces concertations, le Gouvernement a présenté le 29 novembre 2018 le Pacte de croissance de l'Economie Sociale et Solidaire, la France se dote ainsi pour la première fois d'une stratégie globale de développement pour cette économie.

Les chiffres clés



200 000

entreprises



2,3 millions

de salariés



14%

Part de l'ESS dans l'emploi privé



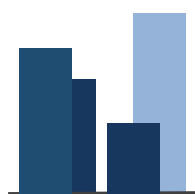
+ 23%

de création d'emplois au cours des 10 dernières années (et +7% dans le reste de l'économie)



10%

du PIB



5 000

créations d'entreprises chaque année

Le Pacte de croissance de l'Economie Sociale et Solidaire

- 1 Libérer les énergies des entreprises
de l'Economie Sociale et Solidaire**
- 2 Renforcer l'influence et le pouvoir d'agir
de l'Economie Sociale et Solidaire**
- 3 Placer l'Economie Sociale et Solidaire au
cœur de l'agenda européen et international**

1 Libérer les énergies des entreprises de l'ESS

Les 200 000 entreprises de l'ESS proposent des réponses concrètes et efficaces à nos défis sociétaux : inclusion, décrochage scolaire, économie circulaire, chômage des jeunes, etc. Or, **pour garantir un impact social et environnemental fort, il est impératif de favoriser la performance de leurs modèles économiques.**

Alors que les investisseurs développent de nouvelles ambitions **pour les entreprises de l'ESS**, y voyant un relais de croissance à impact social et environnemental, que la France est un pays leader en matière de finance solidaire, les entreprises de **l'ESS souffrent encore de difficultés de financement à deux étapes clés de leur développement :**

- **En phase d'amorçage**, du fait des tensions sur les financements publics et du manque d'outils financiers adaptés ;
- **Lors du passage à l'échelle**, du fait du manque de robustesse des modèles économiques.

Par ailleurs, si l'entrepreneuriat social ne cesse de se développer, il accède encore insuffisamment à l'agrément Entreprise Solidaire à Utilité Sociale (ESUS) prévu par la loi du 31 juillet 2014, agrément indispensable pour bénéficier de la finance solidaire : seul un millier d'entreprises ont obtenu cet agrément.

Enfin, l'innovation sociale doit être mieux définie pour être mieux reconnue et mieux financée.

► Consolider les modèles économiques des entreprises de l'ESS et activer de nouveaux leviers de croissance

- S1-1** Alléger, dès 2019, de 1,4 milliard d'euros les cotisations patronales de toutes les entreprises de l'ESS :
- par la transformation du Crédit d'Impôt sur la Taxe et les Salaires (CITS) en allègement pérenne des cotisations patronales;
 - par l'allègement des cotisations patronales sur le SMIC.

c'est concret : *Par cette mesure, les entreprises de l'ESS bénéficient de nouvelles marges de manœuvre et une meilleure visibilité de leur environnement économique*

S1-2 Encourager le **mécénat de proximité des TPE** en autorisant annuellement 10 000 euros de dons éligibles à la réduction d'impôt mécénat (y compris si cela excède le plafond actuel de 0,5 % du chiffre d'affaires)

c'est concret : La France compte 2 millions de TPE, qui sont les entreprises de proximité, pour lesquelles le mécénat est plafonné aujourd'hui à 0,5% de leur CA. Ce plafond de 10 000 euros permettra de libérer leur capacité de mécénat et constitue ainsi un formidable potentiel de financement pour les associations. Le mécénat ne doit pas être l'apanage des grands groupes, dans une économie qui est celle de la proximité

S1-3 Relever à **72 500 euros le plafond de chiffre d'affaires** annuel avant impôt commercial aujourd'hui de 60 000 euros pour les associations, afin de leur permettre de diversifier leurs recettes, **sans remettre en cause leur caractère non lucratif**

c'est concret : Les associations représentent près de 80% de l'ESS en France et la plupart ont besoin de consolider leurs modèles économiques en diversifiant leurs ressources. Le relèvement de ce plafond est un levier développement.

S1-4 Développer la **finance solidaire** en **renforçant la contribution de l'assurance-vie au financement de l'ESS** en ouvrant la possibilité d'inclure une Unité de Compte solidaire dans la gamme de tout assureur vie

c'est concret : La finance solidaire émerge comme une solution durable au service d'une économie à impact positif (11 milliards d'euros d'encours). Elle reste pourtant extrêmement minoritaire aujourd'hui et représente moins d'1% de l'épargne en France. Ouvrir la possibilité d'inscrire une unité de compte solidaire permettra de favoriser la contribution de l'épargne au financement de l'ESS et de l'innovation sociale

S1-5 Promouvoir le **développement de la « générosité embarquée » et du micro-don** en définissant une stratégie de développement co-construite avec les acteurs, les organisations professionnelles, les filières et les employeurs privés et publics

c'est concret : La générosité embarquée et le micro-don (ex : l'arrondi solidaire, sur salaire ou en caisse) constituent une véritable opportunité de nouveaux financements pour les associations en termes de montants collectés et de diversification des donateurs

S1-6 Réformer le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** à horizon 2020 afin de tenir compte des nouveaux enjeux de l'ESS

c'est concret : Le DLA est un dispositif qui permet aux entreprises de l'ESS de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités et à créer ou pérenniser des emplois. Depuis 2002, 6500 entreprises en bénéficient chaque année



Soutenir la création et l'amorçage des entreprises de l'ESS par des outils de financement adaptés

S1-7 Lancer avec BPI France le **Fonds d'Innovation Sociale (FISO) #2** de 21 millions d'euros, en partenariat avec les régions volontaires, pour financer l'amorçage de 200 projets innovants au cœur des territoires

c'est concret : Le FISO #2 permet de doubler le montant des financements par rapport à ceux accordés dans le cadre du FISO #1, grâce à la mobilisation de l'État et des Régions

S1-8 Lancer, via **Le French Impact**, trois premiers fonds d'amorçage avec les partenaires INCO, Make Sense et RING et parmi les investisseurs potentiels la Caisse des dépôts, BPI France, BNP Paribas, Mirova...pour un objectif de financement global de 80 millions d'euros. Ces fonds pourront soutenir dès 2019 plusieurs centaines de jeunes entreprises dont l'accompagnement sera financé par l'État

c'est concret : Le financement des premières années de développement est un enjeu majeur pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises développant des projets à impact. Or jusqu'ici très peu d'acteurs étaient à même d'investir des sommes significatives dans un projet innovant lors de ses premières années (moins de 3 ans d'existence)



Soutenir le développement de l'entrepreneuriat social en améliorant l'agrément ESUS

S1-9 **Élargir la possibilité d'obtenir l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)** aux entreprises du secteur culturel, environnemental et de solidarité internationale.

c'est concret : L'agrément ESUS, créé par la loi ESS de 2014, a permis en particulier aux entreprises commerciales d'intégrer le champ de l'ESS dès lors qu'elles en partagent la finalité. Aujourd'hui pourtant seulement un millier d'entreprises ont bénéficié de cet agrément qui donne droit à des financements et accompagnements spécifiques. Il est nécessaire d'ouvrir ce dispositif pour qu'il puisse se déployer plus largement (cf Projet de loi Pacte)

S1-10 **Fluidifier, dès 2019, la procédure d'agrément ESUS** grâce à la simplification des critères d'obtention, à la dématérialisation de la procédure et à la possibilité d'une pré-instruction par des acteurs experts du secteur

c'est concret : Afin de faciliter la prise de décision des services de l'État dans le traitement des dossiers de demande ESUS, et en particulier de les éclairer sur les cas les plus difficiles, des acteurs experts du secteur l'ESS participeront à la pré-instruction de ces dossiers

S1-11 **Ouvrir le service civique à toutes les entreprises agréées ESUS**
(sous réserve d'une analyse juridique complémentaire de compatibilité avec le droit communautaire)

c'est concret : Depuis sa création en 2010, le service civique a permis à 200 000 jeunes volontaires de s'engager pour la société. Ouvrir le service civique aux entreprises de l'ESS agréées ESUS offrira de nouvelles opportunités aux jeunes pour s'engager sur des missions d'intérêt général et de nouveaux talents aux entreprises.



Mieux reconnaître et développer l'innovation sociale

S1-12 Créer, d'ici 2020, un référentiel qualifiant l'innovation sociale.

c'est concret : À l'instar de l'innovation technologique, il est nécessaire de créer un référentiel dédié à l'innovation sociale, au-delà de la définition posée par la loi de 2014 sur l'ESS, qui ne le permet pas aujourd'hui. La construction d'un référentiel opérationnel de l'innovation sociale est un préalable indispensable à la reconnaissance de la R&D sociale.

S1-13 Lancer, en 2019, un **Fonds de promotion de l'évaluation de l'impact social et environnemental**

c'est concret : Doté à son lancement par l'État d'un million d'euros, ce fonds aidera à développer les méthodes et outils qui permettront aux entreprises de l'ESS de valoriser leur impact et utilité sociale

S1-14 **Renforcer les écosystèmes territoriaux** par la labellisation de territoires *Le French Impact*

c'est concret : *Le French Impact* fédère les communautés locales d'acteurs de l'innovation sociale. Renforcer les écosystèmes dans les territoires et les mettre en lien permettra de favoriser le développement des initiatives innovantes. L'appel à manifestation d'intérêt Territoires *French Impact* a été lancé en juillet 2018. En première vague, 50 candidatures ont été déposées : les premières labellisations de territoires auront lieu au 1er trimestre 2019

S1-15 **Diffuser davantage l'innovation sociale dans les politiques publiques** via *Le French Impact*

c'est concret : En première étape, 22 entreprises de l'ESS portant des solutions nationales sont aujourd'hui soutenues par l'État et par les Ministères correspondants, dans une logique de changement d'échelle

S1-16 **Créer un réseau de référents de l'ESS** au sein des services de l'État s'appuyant sur le guichet France Expérimentation, dans les ministères et les préfectures pour faciliter la levée des freins réglementaires pour les projets innovants.

C'est concret : Les entreprises de l'ESS innovantes rencontrent de nombreux freins réglementaires lors de leur développement. Or 60% des freins peuvent être surmontés à droit constant, grâce à un dialogue rapproché avec les administrations

S1-17 Relancer dès 2020 un programme ambitieux de Contrats à Impact Social (CIS) en les simplifiant et les adaptant aux collectivités territoriales

c'est concret : Le Contrat à Impact Social (CIS) est une expérimentation lancée en 2015 qui permet de financer des projets ambitieux portés par des opérateurs de l'ESS avec la participation d'investisseurs privés et où l'État intervient comme tiers-payeur si les objectifs fixés sont atteints. Suite à cette première phase d'expérimentation, l'objectif est de lancer une deuxième génération de CIS en simplifiant l'ingénierie administrative et en associant davantage les collectivités territoriales



Développer des achats et une commande publique responsables

S1-18 Créer une **plateforme unique dédiée de référencement**, sur les achats responsables à destination des acheteurs publics

c'est concret : À titre d'exemple, pour ce qui relève des seules clauses sociales, aujourd'hui moins de 9% des marchés publics sont effectivement concernés, alors que l'objectif fixé est de 25% à horizon 2020. L'un des principaux freins au développement d'un achat responsable est notamment dû à la méconnaissance des entreprises prestataires

S1-19 **Établir un classement annuel du volume et du montant des marchés de l'État** orientés vers les entreprises de l'ESS et l'élargir dans un second temps aux collectivités territoriales volontaires après concertation avec les associations d'élus

c'est concret : Conformément au projet présidentiel, l'État se doit d'être exemplaire en la matière. Donner de la visibilité et de la transparence sur l'atteinte de ces objectifs est un puissant levier de mobilisation

S1-20 **Ouvrir le dispositif « Avance+ » de BPI France** aux entreprises de l'ESS

c'est concret : Ce dispositif propose une avance de trésorerie aux entreprises de l'ESS titulaires de marchés publics pour pallier les contraintes de la commande publique liés aux délais de règlement des grands donneurs d'ordre (État, collectivités, SEM, etc.)

S1-21 **Promouvoir une commande publique responsable dans les grands chantiers** et projets nationaux et territoriaux comme les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ou le Grand Paris

c'est concret : À titre d'exemple, un comité stratégique est constitué pour piloter et mettre en œuvre les volet inclusif et durable des JOP en partenariat avec toutes les parties prenantes sur la base de la Charte Emploi et Héritage : insertion professionnelle, achats responsables, parcours durables dans les quartiers

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

- C1-1** • Soutenir les travaux de valorisation des contributions volontaires en nature dans le bilan des associations
- C1-2** • Rendre les entrepreneurs salariés associés éligibles à l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) ainsi qu'à l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE)
- C1-3** • Contribuer à la réalisation des objectifs de la feuille de route de l'économie circulaire (FREC), notamment en :
 - a. Fixant des taux de mise à disposition des produits collectés pour les entreprises de l'ESS (mesure n° 8 FREC)
 - b. Fixant en lien avec la FREC des taux d'emploi d'insertion aux opérateurs de collecte ou de traitement de déchet avec lesquels les éco-organismes contractent ou investissent (mesure 8 FREC)
 - c. Mettant en œuvre, dès 2019, l'obligation étendue à certains opérateurs du secteur agroalimentaire de proposer des conventions de dons à des associations caritatives (mesure n°14 FREC)
- C1-4** • Clarifier la situation juridique des souscriptions en cours de la vie sociale en vue de sécuriser l'éligibilité des montées au capital dans les Scop
- C1-5** • Communiquer au niveau national comme au niveau local sur l'élargissement de la Médiation du crédit aux entreprises à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à l'occasion de la signature du nouvel Accord de place de la Médiation, le 16 juillet 2018
- C1-6** • Mettre en œuvre les mesures encourageant le développement du commerce équitable et des circuits courts de distribution en s'appuyant sur le Plan National pour un Commerce Equitable, et ses déclinaisons, et sur le rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi "consommation responsable : une opportunité pour l'emploi?", en privilégiant en particulier le développement des relations Nord-Nord
- C1-7** • Mettre en œuvre le livret d'épargne développement durable et solidaire début 2019

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

- C1-8** • Encourager dans le cadre de la loi AVENIR l'expérimentation consistant à étendre le périmètre de l'IAE aux formes d'activités professionnelles autres que la forme salariale (via modification de l'article de définition de l'IAE dans le code du travail (L.5132-1 du Code du Travail))
- C1-9** • Etudier les conditions de renouvellement (une fois) sur évaluation du contrat à "objet défini de recherche et d'expérimentation" (actuellement d'une durée de 3 ans) pour s'adapter à la durée des expérimentations en innovation sociale
- C1-10** • Soutenir via la labellisation Territoires *French Impact*, le déploiement de la Dotation d'Action Territoriale (DAT), allocation volontaire pouvant aller jusqu'à 2% du résultat net de l'entreprise affectée à des programmes de lutte contre la pauvreté
- C1-11** • Promouvoir France Expérimentation auprès des innovateurs sociaux
- C1-12** • Promouvoir l'emploi de doctorants en thèse sous Convention Industrielle de Formation à la Recherche (CIFRE) « Innovation sociale » auprès des entreprises de l'ESS et des laboratoires de recherche
- C1-13** • Créer un évènement scientifique annuel sur la recherche en innovation sociale pour valoriser l'état de la recherche dans ce domaine
- C1-14** • Viser à intégrer systématiquement un module ESS et innovation sociale dans toutes les formations à destination des acheteurs publics en central et dans les collectivités territoriales
- C1-15** • Dresser un bilan annuel de l'application des schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- C1-16** • Suivre la mise en œuvre du plan national d'action pour des achats durables et s'assurer du respect des indicateurs
- C1-17** • Diversifier les secteurs d'activités dans l'ESS pris en compte dans la commande publique sur la base de l'étude de la DGEFP et du bilan annuel de l'Alliance Ville Emploi (AVE)

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

C1-18

Le Haut-commissariat à l'ESS et l'Innovation sociale propose de constituer un Groupe de travail « Investissement et fiscalité » pour expertiser et évaluer un certain nombre de mesures, à savoir, par exemple :

- Encourager les dépôts sur les FCPE solidaires soit par un mécanisme d'affectation par défaut de l'épargne sur un FCPE solidaire, soit par l'alignement de leur régime fiscal sur celui qui est applicable au PERCO + (forfait solidaire de 16% pour l'investissement orienté vers les PME)
- Faciliter la gestion des actifs solidaires en permettant qu'un fonds d'investissement à vocation généraliste (FIVG) solidaire puisse détenir jusqu'à 100% d'un FCPR ou d'un FPS solidaire
- Augmenter la proportion des actifs solidaires dans les Fonds Communs de Placement 90/10 en modifiant la période de référence retenue pour le calcul de cette proportion
- Afin de soutenir l'attractivité du plan d'épargne entreprise (PEE), adopter un forfait social dégressif en fonction de la part de capital de capital détenu par les salariés. Augmenter également le plafond de l'abondement en cas d'investissement en actions de son entreprise
- Favoriser la transmission de PME aux salariés en mettant en place pour l'entreprise, une provision de type réglementée permettant à une société de s'assurer en franchise d'impôt d'une capacité financière pour faciliter sa transmission aux salariés
- Etudier l'éligibilité des différents titres (associatifs, fondatifs...) aux plateformes de financement participatif, afin de permettre aux entreprises de l'ESS de se financer en fonds propres par ce biais.

C1-19

Le Haut-commissariat à l'ESS et l'Innovation sociale propose de constituer un Groupe de travail sur le développement économique territorial afin d'articuler la démarche *French Impact Territoires* (suite à l'appel à manifestation d'intérêt AMI), le développement et l'évaluation des Pôles Territoriaux de Compétitivité et d'Emploi (PTCE) et les politiques de contractualisation avec l'Etat (Action Cœur de ville, QPV, Entreprises engagées...).

2 Renforcer l'influence et le pouvoir d'agir de l'économie sociale et solidaire

L'ESS a longtemps été considérée comme une économie alternative, et aujourd'hui nous voulons en faire un pilier de l'économie de demain.

Pourtant, l'ESS souffre encore d'un manque de lisibilité, de reconnaissance, de représentation. Si l'État doit faire sa part pour y remédier, les acteurs eux-mêmes et leur représentation doivent y contribuer également.

S2-1 Doter l'économie sociale et solidaire et l'écosystème de l'innovation sociale d'une bannière nationale : **Le French Impact**

c'est concret : Lancée en janvier 2018, elle consacre l'ESS et l'innovation sociale, au même titre que la tech (French Tech) et l'industrie (French Fab) comme un des leviers essentiel de la performance et de l'attractivité de l'économie française. Au delà de l'ESS, elle vise à renforcer les alliances et les synergies avec les entreprises engagées.

S2-2 Instaurer, dès 2019, une **Réunion de ministres annuelle présidée par le Premier Ministre**, dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale

c'est concret : Il s'agit de favoriser une meilleure prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques dans l'anticipation de leurs politiques publiques sur l'ESS et pour que l'ESS irrigue davantage ces mêmes politiques. Cela passera également par le développement d'un réseau « référents ESS » au sein des ministères et en région.

S2-3 **Créer à l'horizon 2020 une représentation nationale unifiée de l'ESS, en concertation avec les instances actuelles**, afin de renforcer la lisibilité du plaidoyer, enrichir et équilibrer le dialogue avec les pouvoirs publics

c'est concret : Il s'agira d'unifier d'ici 2020 la représentation politique nationale de l'ESS (ESS France, CNCRESS) en articulation avec la représentation des employeurs (UDES), et d'ouvrir dès 2019, des expérimentations pour adapter et harmoniser les missions des CRESS au service des entreprises de l'ESS dans les territoires.

- S2-4 Réformer le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), en concertation avec les parties prenantes, et en cohérence avec la refonte des instances de représentation**
- S2-5 Atteindre la parité Femmes / Hommes de la gouvernance des entreprises de l'ESS, dès 2020**

c'est concret : Un accord a été signé avec les principaux réseaux de l'ESS le 8 mars 2018 dans ce sens et un Observatoire de l'égalité Femmes-Hommes a été mis en place.

- S2-6 Créer, dès 2019, le premier Grand événement national des décideurs économiques, politiques et publics, dédié à l'Économie Sociale et Solidaire**

- S2-7 Renforcer les outils d'observation et de prospective de l'ESS**

c'est concret : Élargir le champ de l'Observatoire du Financement des Entreprises au secteur de l'ESS et développer l'étude stratégique et prospective sur les filières d'avenir de l'ESS, sur les impacts en termes d'emplois et de compétences.

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

- C2-1** • Créer un groupe d'échange au sein du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) avec les entreprises de l'ESS pour la collecte et la diffusion (et l'ouverture) des données publiques en lien avec les besoins d'évaluation de l'impact social du secteur
- C2-2** • Réaliser une étude et développer des expérimentations sur une évolution des normes comptables intégrant les enjeux sociaux et environnementaux (recommandation n° 10 du rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif » de Nicole Notat et Jean-Dominique Sénart)
- C2-3** • Promouvoir les alliances stratégiques entre entreprises de l'ESS et de l'économie classique (type Joint-Venture Sociale)
- C2-4** • Promouvoir les initiatives pour l'emploi dans l'ESS en :
 - a. Intégrant l'ESS au sein du prochain exercice Prospective des Métiers et des Qualifications (PMQ) conduit par France Stratégie avec la DARES pour identifier les gisements d'emplois et préparer les mutations dans le secteur ;
 - b. Promouvant le développement des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) en lançant une campagne de communication nationale pour garantir la visibilité des CAE en direction des créateurs d'entreprise, agents publics, étudiants et travailleurs indépendants et en renforçant la bonne connaissance du fonctionnement des CAE par l'administration centrale et locale en faisant paraître une circulaire d'application des dispositions légales sur les CAE ;
 - c. Lançant une concertation sur les nouvelles formes de travail et les impacts sur la qualité de vie au travail.
- C2-5** • Favoriser le développement de stratégies régionales de l'ESS (article 7 de la loi du 31 juillet 2014) impliquant l'Etat, les Conseils régionaux, les métropoles, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les Chambres Régionales de l'ESS et autres structures représentatives en région

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

- C2-6**
- Soutenir l'effort de formation / sensibilisation à l'ESS et l'innovation sociale en :
 - a. Fixant des objectifs chaque année de volume de stages de découvertes, en concertation avec les employeurs de l'ESS, conformément aux orientations du Président de la République pour les Quartiers de la Politique de la Ville ;
 - b. Développer de nouveaux partenariats avec les régions, l'APEC et Pôle Emploi pour faire la promotion des métiers dans l'ESS, en ciblant particulièrement les jeunes et les seniors ;
 - c. Mettant en commun les initiatives existantes et renforçant la thématique de l'ESS et l'IS dans les programmes de l'enseignement secondaire en lien avec le Ministère de l'Education Nationale ;
 - d. Développant et adaptant la formation continue des agents de l'administration d'Etat et des services déconcentrés en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur les thématiques de l'ESS, ses entreprises et l'IS ;
 - e. Encourageant la création de cycles de formation et de chaires consacrées à l'ESS et l'IS dans l'enseignement supérieur et les Universités en particulier, en s'appuyant sur les initiatives existantes ;
 - f. Inscrivant l'ESS et l'IS dans les programmes des Ecoles et Instituts de formation à l'administration (ENA, IRA, IGPDE, IFORE, INET).

- C2-7**
- Le Haut-commissariat à l'ESS et l'innovation social propose de créer un groupe de travail pour formuler des propositions d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises de l'ESS.

3

Placer l'économie sociale et solidaire au cœur de l'agenda international

L'ESS recouvre des formes très différentes en France, en Europe et dans le monde alors que l'objectif poursuivi d'agir pour un monde plus juste et plus inclusif doit être partagé. Par ailleurs, la démarche de l'ESS contribue pleinement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le Pacte de croissance s'inscrit dans le sillage du Sommet de Göteborg du 17 novembre 2017 au cours duquel le Président de la République a soutenu la création du Socle européen des droits sociaux.

Ce Pacte de croissance vise à renforcer la politique européenne et internationale de la France en faveur de l'ESS et de l'innovation sociale et à favoriser les synergies avec les Etats, institutions, réseaux et acteurs internationaux.

S3-1 Relancer un agenda européen pour l'ESS afin d'assurer une reconnaissance mutuelle des entreprises de l'ESS dans l'Union

S3-2 Favoriser l'intégration de l'ESS dans les politiques européennes

c'est concret : Proposer d'élargir à l'ESS et l'innovation sociale les attributions d'un futur Vice-Président de la Commission européenne et inscrire l'ESS dans les priorités des divers fonds européens (« FEDER », « FSE+ », « EU Invest » et « Erasmus + »...)

S3-3 Mieux prendre en compte l'ESS au sein du Programme ERASMUS+

c'est concret : Porter auprès de la Commission européenne l'inscription dans son programme de travail d'un plan d'action spécifique visant à inclure une meilleure prise en compte de la participation du secteur de l'ESS et de l'innovation sociale au programme Erasmus+ et proposer au niveau des agences françaises l'intégration d'une priorité nationale en direction des acteurs de l'ESS et de leurs bénéficiaires

S3-4 Créer des Opérateurs Intermédiaires de proximité afin de faciliter l'accès aux fonds européens

C'est concret : Aujourd'hui le recours aux fonds européens est difficile pour les petites entreprises de l'ESS, car il nécessite des compétences et des moyens d'ingénierie importants. Ces opérateurs intermédiaires spécialisés permettront de fluidifier et sécuriser l'accès aux fonds.

S3-5 Renforcer la place de l'ESS dans la politique de coopération internationale de la France

c'est concret : Plusieurs exemples :

- porter l'initiative Le French Impact à l'international notamment via des « voyages apprenants » des entreprises de l'ESS,
- mettre en œuvre les accords de coopération,
- soutenir les actions de l'AFD,
- accompagner la stratégie Innover Ensemble du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,
- former et accompagner les Conseillers économiques et les Conseillers de Coopération et d'Action Culturelles des ambassades, consulats français et représentations permanentes sur les enjeux et projets de l'économie sociale et solidaire

S3-6 Organiser au printemps 2019 à Paris, une Rencontre internationale des Etats, institutions et acteurs en faveur du développement de l'ESS et de l'innovation sociale

C'est concret : Cette rencontre internationale sera la première étape d'une série de Rencontres de Haut-niveau organisées à l'occasion du Sommet des Deux Rives, du G7, présidé par la France en 2019, et du G20.

OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

- C3-1** • Poursuivre le travail accompli au sein du groupe d'Experts de la Commission européenne (GECES) et apporter le soutien nécessaire aux travaux de l'intergroupe ESS du Parlement européen
- C3-2** • Poursuivre le soutien au programme LEED de l'OCDE sur la mesure de l'impact et la création d'emplois et aux travaux de l'OIT
- C3-3** • Etudier les conditions d'une clarification du périmètre des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) et en simplifier l'application par les collectivités
- C3-4** • Rendre plus visible et valoriser auprès des acteurs, l'action de l'ESS et de l'innovation sociale française à l'international dans l'aide pour le développement au prisme des Objectifs de Développement Durable (ODD)
- C3-5** • Renforcer la coopération avec les pays méditerranéens (euro - méditerranée).

C3-6 Le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation sociale propose de développer et ouvrir le Groupe de travail sur les Objectifs de développement durable afin de contribuer à la Feuille de route nationale et à sa mise en œuvre.

C3-7 Le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation sociale propose de créer un Groupe de travail sur les fonds européens, la création d'un dispositif bancaire d'avances de trésorerie et le développement de l'actionnariat solidaire.

Financement

En janvier 2018, conformément à l'engagement présidentiel, le Gouvernement a annoncé une ambition de mobiliser un milliard d'euros de fonds publics et privés, sur la durée du quinquennat pour soutenir l'ESS et l'innovation sociale.

A ce jour, ce sont déjà 340 millions qui sont mobilisés sur la période 2018 -2022 :

- Au titre des engagements de l'État: 90 millions d'euros (budget du Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale)
- Au titre des engagements des partenaires :



- Pour la Caisse des dépôts via la convention pluriannuelle signée entre l'État et la CDC : 150 millions d'euros



- Pour BPI France via le FISO 2 : 21 millions d'euros
- Pour les investisseurs potentiels des premiers fonds d'amorçage : 80 millions d'euros (prévision)

D'ici la fin du quinquennat, d'autres partenaires (entreprises du secteur privé, collectivités territoriales, fonds d'investissement...) continueront d'être mobilisés pour atteindre l'objectif fixé.

Contact

innovationsociale@ecologique-solidaire.gouv.fr

